

Christian Roux, président du CPDC

Une nouvelle aide pour distribuer du E85

La mise en place de pompes distribuant du super-éthanol ou E85 est autorisée et même encouragée depuis le mois de janvier par les pouvoirs publics. Le CPDC (Comité professionnel de la distribution de carburants) a obtenu une aide substantielle pour les propriétaires exploitants qui souhaitent s'équiper puisqu'elle atteint 90 % du montant de l'investissement. Christian Roux, président du CPDC, se réjouit de la mise en place de cette nouvelle enveloppe qui s'ajoute au budget classique du Comité.

Quelle est cette nouvelle aide proposée par le CPDC aux détaillants en carburants ?

Lorsque nous avons signé avec le Gouvernement l'accord sur le lancement du super éthanol le 13 novembre dernier, j'ai obtenu pour le CPDC une enveloppe supplémentaire particulière qui permette aux détaillants de financer la majeure partie des investissements nécessaires dans la station. L'enveloppe s'élève à deux millions d'euros pour cette année et à 8 millions pour l'année 2008.

Concrètement, à quoi auront droit les exploitants ?

Avec le feu vert du ministre des Finances, le conseil d'administration du CPDC a décidé le 22 novembre dernier

de financer les investissements liés à la commercialisation de l'éthanol dans les stations-service, à hauteur de 90 % du montant de l'investissement. Nous avons laissé 10 % à la charge des professionnels pour qu'ils soient responsabilisés sur leur investissement. Les détaillants qui en bénéficieront, auront l'obligation de vendre de l'éthanol pendant cinq ans, sous réserve qu'ils soient approvisionnés par leur fournisseur habituel.

Ces aides seront distribuées de façon prioritaire. Les demandes seront directement examinées par le conseil d'administration au lieu de passer d'abord par la commission d'aménagement du réseau, comme c'est le cas pour les autres financements du CPDC. Autre avantage, le détaillant qui n'avait plus droit aux aides du CPDC parce qu'il avait



Christian Roux, président du CPDC : je pense que c'est une bonne opération et nous la soutenons parce que le gouvernement essaie enfin de prendre de l'avance pour trouver des carburants de substitution aux carburants fossiles... La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous aurons des clients.

obtenu la totalité des subventions possibles (30500 euros pour l'aide au développement et 38200 euros pour l'aide à l'environnement) peut prétendre à cette aide.



Lors de la signature du protocole d'accord sur le développement de la filière du super-éthanol ou E85, le 13 novembre dernier. De gauche à droite, Thierry Breton, ministre de l'Économie, Christian Roux, président du CPDC, et Dominique de Villepin, Premier Ministre

Quel est le coût prévu d'une installation de distribution de super-éthanol dans une station-service ?

Nous prévoyons un coût de 20 000 à 50 000 euros par station. La différence dépendra des travaux de génie civil à réaliser. Pour le moment, cette question de coût est encore très floue car les normes techniques ne sont pas encore fixées ni publiées par l'administration. Par exemple, nous ne savons pas encore si les cuves existantes pourront être utilisées, si les tuyauteries déjà en place seront conformes et si l'éthanol pourra être distribué à partir d'une pompe multiproduits.

Tant que toutes les normes techniques ne seront pas validées officiellement, nous ne saurons pas exactement à quoi nous en tenir. On peut penser que la situation sera clarifiée au début du mois de mars.

Que pensez-vous du lancement de ce produit ?

En tant que président du CPDC, je pense que c'est une bonne opération

et nous la soutenons parce que le gouvernement essaie enfin de prendre de l'avance pour trouver des carburants de substitution aux carburants fossiles. En effet, on sait que les réserves commenceront à diminuer aux alentours des années 2050. Par ailleurs, ce produit est utilisé au Brésil, pourquoi ne pas l'utiliser chez nous ?

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous aurons des clients. Dans l'esprit des constructeurs, ce sont les distributeurs qui doivent commencer sur le marché. Mais pour eux, ces distributeurs se composent uniquement de compagnies pétrolières. Or sur les 13500 points de vente en France, 7000 appartiennent à des propriétaires exploitants. On ne pourra pas se passer de ces derniers pour réaliser un maillage géographique cohérent.

Quelles sont vos prévisions concernant les demandes d'aide ?

Il n'y aura sans doute pas de dossier bouclé au premier trimestre compte tenu du délai de mise en place du dispositif. Cela dit, les dossiers déjà déposés,

et il y en a déjà un, peuvent être facilement modifiés au cas où ils diffèrent des normes qui doivent être prochainement publiées. La commission de Alain Prost a prévu que 83 stations indépendantes seraient équipées. Nous pensons plus raisonnablement à 40 dossiers au cours de la première année. D'un côté, les entreprises capables de mettre en place ces installations sont en nombre limité. Elles risquent d'être submergées par les demandes qui émanent du réseau dans son ensemble. Et puis, il faut sensibiliser les détaillants pour qu'ils s'équipent. Cela dit, tous ne sont pas appelés à avoir leur pompe dès demain, loin s'en faut !

Finalement, vous avez été entendu au sein du groupe de travail présidé par Alain Prost...

J'ai été agréablement surpris au cours de toutes ces discussions par le fait qu'Alain Prost a énormément aidé la profession. Tout le monde connaît et admire ce champion de course automobile. Mais son rôle était ici bien différent ! Nous avons été entendus par une personne qui nous a semblé très proche de nos préoccupations.

Nous apprécions le fait qu'il ait plus raisonné en chef d'entreprise qu'en homme politique, comme nous l'avions craint. Et c'est en particulier grâce à lui que nous avons obtenu cette aide pour les professionnels.

Pour terminer, pouvons-nous faire un bilan des aides du CPDC en 2006 ?

Depuis la création du CPDC en 1991, 21360 dossiers ont été examinés pour une somme de 145,76 millions d'euros. Rien que pour l'année 2006, 1560 dossiers ont été traités représentant un engagement de 10,633 millions d'euros. Je précise cependant que pour cette année, si le montant de l'enveloppe du CPDC a été voté à 7,5 millions d'euros, nous n'avons pas encore reçu les fonds à la fin du mois de janvier. Or nos réserves ont été épuisées l'an dernier.

L'aide à la mise en place de la distribution de superéthanol ou E85, atteindra 90 % du montant de l'investissement nécessaire dans la station-service d'un propriétaire exploitant.

E85 : les débuts

Depuis le 1^{er} janvier, le nouveau carburant E85 est autorisé à la vente sur le territoire français.

L'E85 ou superéthanol fait son entrée officielle sur le marché français. La première pompe inaugurée par deux ministres pendant le Mondial de l'automobile à Paris - dans la station-service Total de la porte d'Orléans - n'avait obtenu qu'une dérogation de distribution d'une journée. Le lendemain même, le produit était re-pompé de la cuve. Les autorisations administratives sont maintenant publiées. Le produit est officiellement autorisé à la vente. Et cette même station-service pourrait abriter la première pompe Total au E85 ouverte au public ; première d'une série de plus de 200 prévues par le pétrolier cette année.

Avant même la publication des réglementations officielles car plusieurs points étaient encore en discussion à la fin du mois de janvier, Edouard Leclerc a ouvert ses premières pompes au E85. La première a été inaugurée à Niort, dans la Région Poitou-Charentes, région de la candidate PS à l'élection présidentielle. Cette région a décidé de soutenir l'acquisition de véhicules flexibles par les flottes d'entreprises avec une aide de 500 euros par véhicule flexible acheté. Le groupe Edouard Leclerc s'engage pour sa part, à installer dans cette région 18 des 72 pompes qu'il prévoit de mettre en activité en 2007 en France, un nombre porté à 95 en 2008. Autre cas de

région volontaire dans ce déploiement, la Champagne-Ardenne et la Picardie prévoient l'installation prochaine de 50 points de ravitaillement.

Chaque opérateur, hors indépendants, s'est engagé sur un nombre de stations-service en mesure de distribuer du superéthanol d'ici la fin de l'année 2007.

- AGIP FRANCE : 5 à 10
- AUCHAN : 5 à 6
- BP FRANCE, : 10 à 15
- CARREFOUR : 40
- CASINO : 10
- CORA : 5 à 6
- INTERMARCHÉ : 20
- LECLERC : 72
- SHELL : 5 à 10
- SYSTEME U : 5 à 10
- TOTAL : 200 à 275

Des incitations

Pour stimuler le développement de la demande pour ce produit, des incitations fiscales ont été mises en place. Selon le ministère des Finances, toutes les taxes sur la partie « verte » du produit permettent à ce carburant d'être compétitif par rapport à l'essence, voir au gazole. Le superéthanol bénéficie en effet de la défiscalisation actuelle applicable au biocarburant incorporé dans du supercarburant sans plomb. Par ailleurs, la loi de finances rectificative 2006 a officialisé

des mesures incitatives pour les véhicules qui peuvent utiliser l'E85. Il étend à l'E85 l'amortissement exceptionnel sur 12 mois dont bénéficient déjà les véhicules de société achetés ou loués neufs et fonctionnant exclusivement ou non à l'électricité, au GNV (gaz naturel véhicule) ou au GPL (gaz de pétrole liquéfié). Les véhicules roulant à l'E85 bénéficieront en outre d'une exonération à 100 % de la TVS (taxe sur les véhicules de société). L'exonération de TVS restera de 100 % pour les véhicules électriques, hybrides et au GNV et de 50 % pour ceux au GPL s'ils ne sont pas monocarburants. Cependant, dans tous ces cas de figure, l'exonération de TVS est désormais limitée à huit trimestres (deux ans) alors qu'elle s'appliquait auparavant sur toute la durée de détention des véhicules.

Autre disposition, les véhicules roulant à l'E85 bénéficieront dorénavant de l'exonération de 50 à 100 %, suivant les régions, de la taxe proportionnelle (carte grise), au même titre que les véhicules électriques, hybrides, au GNV et au GPL. En outre, les véhicules utilisant de l'E85 (et uniquement ce type de véhicules) profitent d'une exonération de 50 % de la taxe additionnelle instaurée l'an dernier au bénéfice de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), en fonction des émissions de CO₂.

| | Sans plomb 95 HT | Sans plomb 95 TTC | Gazole HT | Gazole TTC |
|------------------|------------------|-------------------|-----------|------------|
| France 10.11.06 | 0,3764 | 1,1549 | 0,4451 | 1,0309 |
| France 15.12.06 | 0,3841 | 1,1640 | 0,4419 | 1,0272 |
| Espagne | 0,4249 | 0,9654 | 0,4807 | 0,9093 |
| Royaume-Uni | 0,3919 | 1,3064 | 0,4623 | 1,3891 |
| Allemagne | 0,3834 | 1,2040 | 0,4537 | 1,0720 |
| Union-Européenne | 0,4126 | 1,1988 | 0,4727 | 1,0625 |

| | Décembre 2006 | |
|---------------------|-----------------------|------|
| Super sans plomb 95 | Prix Rotterdam | 31,6 |
| | Marge de distribution | 7,1 |
| Gazole | Prix Rotterdam | 36,5 |
| | Marge de distribution | 7,8 |

Source Ditem

PETROLE

Des prix à la baisse

Les cours du pétrole étaient à leur plus bas niveau depuis 20 mois à la mi-janvier. Le seuil psychologique de 50 dollars par baril, un niveau plus jamais atteint depuis mai 2005, était proche. Pourquoi ce retrait des prix ? La demande de produit aux Etats-Unis a été moins forte que prévu à cause de températures restées clémentes qui ont permis aux américains de reconstituer leurs stocks. Ces signaux de diminution en provenance des Etats-Unis ont eu d'autant plus d'impact sur les marchés que les prévisions de hausse mondiale de la demande d'énergie prévues par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE qui dépend de l'OCDE) ont été revues à la baisse pour 2007.

Une production qui se déplace

La planète n'est pas encore préparée à la fin du pétrole, même si globalement, depuis 1998, le taux de remplacement des réserves au niveau mondial baisse sans arrêt. Les compagnies extraient en

effet chaque année plus de pétrole brut. La production a encore augmenté de 0,9 % l'an dernier, selon l'AIE. Mais elle se déplace d'un continent à l'autre. En Europe, la production recule depuis le pic de production de l'an 2000 à 7 millions de barils par jour, le débit diminue pour revenir à 5,3 millions en 2006. La production Nord américaine est aussi en recul. En revanche, la production de la zone de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole a augmenté presque deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Elle produit 40 % de la demande mondiale et ses réserves approchent 75 %. L'Angola, qui va rejoindre l'OPEP fournit aussi une production en forte croissance. Des gisements géants y ont été découverts et sa production devrait atteindre 1,7 million de barils par jour en 2007. Et puis, la Russie et les anciens pays de l'URSS extraient 12,6 millions de barils par jour, soit 75 % de plus qu'au moment de l'éclatement de l'Union en 1995.

PROSPECTIVE

60 % de croissance de la demande d'énergie à l'horizon 2030

ExxonMobil anticipe à long terme une croissance de la consommation énergétique mondiale de 60 % entre 2000 et 2030. Les combustibles fossiles devraient à cette date représenter encore 80 % de la demande d'énergie, soit à peu près la même proportion qu'aujourd'hui. Les énergies renouvelables ne devraient toujours compter en 2030 que pour quelques pour-cent de la demande énergétique mondiale. En conséquence, les émissions de CO₂ dans l'atmosphère devraient croître de

1,6 % par an, soit une augmentation de près de 50% d'ici à 2030 ! Réguler les centrales électriques est pour le pétrolier le meilleur moyen de contrôler ces émissions. En revanche, la limitation au niveau des véhicules paraît moins rentable. Eviter l'émission d'une tonne de carbone coûte moins de 50 \$ avec la plupart des technologies utilisables dans les centrales électriques, contre plus de 100 \$ via l'utilisation d'éthanol et presque 250 \$ via l'emploi de véhicules hybrides.

PROPOSITIONS

Taxes aux émissions

Montée en mai dernier, sur demande du Premier ministre, la commission présidée par Jean Syrota qui doit élaborer la stratégie énergétique de la France à l'horizon 2030-2050 a rendu un rapport d'étape - avant la copie finale prévu pour avril - qui donne quelques dispositions susceptibles d'être prises à court terme. Voici quelques éléments dans le domaine particulier de l'automobile. La commission préconise le retour à la vignette automobile, avec adap-



tation du coût à la tonne de CO₂ à « 100 euros/tonne par exemple » pour un trajet moyen annuel de 10 000 km concernant des véhicules émettant plus de 120 g/km. Elle prévoit aussi un prix de la carte grise en fonction du coût du CO₂. Enfin, l'affichage de la vitesse moyenne des véhicules entre les péages d'entrée et de sortie d'autoroute. Ces recommandations et propositions sont consultables sur le site www.strategie.gouv.fr.

TIPP

La régionalisation en marche

Les régions ont étrenné en fin d'année 2006, la faculté de moduler une fraction de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), comme la loi de décentralisation du 13 août 2004 leur en a donné la possibilité. Le conseil régional d'Ile-de-France a voté une augmentation de la TIPP de 80 millions d'euros, soit une hausse de 17 % ! A la pompe, ceci s'est traduit dans cette région par une surtaxe de 1,77 centime d'euro/litre pour le super sans plomb et de 1,16 centime pour le gazole depuis le mois de janvier 2007. La plupart des régions ont manifesté leur intention d'accroître autant que possible la part variable de TIPP leur revenant, dans les limites du dispositif. Seules quatre régions se sont montrées plus modérées : l'Alsace, l'Aquitaine, la Bourgogne et le Poitou-Charentes.

SITE INTERNET

Les stations de plus de 500 m³/an doivent afficher leurs prix sur Internet

Tout distributeur exploitant un point de vente de carburants distribuant plus de 500 m³/an doit afficher ses prix de vente sur le site (www.prix-carburants.gouv.fr). Deux arrêtés du 12 décembre 2006 parus au Journal Officiel du 16 décembre 2006 ont mis en place le site Internet « site des prix des carburants » qui a ouvert le 2 janvier 2007. Ce site a pour objet de mettre à la disposition des internautes des informations sur les prix des carburants en France. Les produits visés sont le supercarburant 95 sans plomb, le gazole et le superéthanol E85. Ces textes imposent aux distributeurs exploitant un point de vente au détail de carburants, de s'inscrire auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie afin d'afficher leurs prix de vente au détail aux consommateurs. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux distributeurs dont les ventes de carburants sont inférieures à 500 m³/an, tous produits confondus. Ils peuvent toutefois s'y conformer volontairement.

Ouvert le 2 janvier, le site compte dans un premier temps les références de 4 000 stations-service. Les pouvoirs publics évaluent à 8 000 le nombre des stations qui ont l'obligation d'être référencées sur les 13 500 existantes. Les gérants ou propriétaires de stations doivent actualiser les données de ce site en quasi temps réel. Il est prévu que la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) procédera à des vérifications et rappellera à l'ordre les stations qui n'ont pas fait leur déclaration. En cas d'infraction,



elles s'exposent à une amende de 1500 euros. Les informations relatives au superéthanol E85 seront disponibles plus tard, à une date non encore déterminée. C'est « un outil très puissant de transparence et d'information sur le marché des carburants », a estimé le ministre de l'Economie Thierry Breton qui a aussi annoncé d'autres fonctionnalités à venir pour ce site. Outre l'information sur les prix des différents carburants, il donnera des conseils de maîtrise de la consommation. De plus, en cliquant sur une station, les internautes pourront obtenir des informations complémentaires, adresse, heures d'ouvertures et jours de fermetures, services offerts, etc.



Créateur de solutions
Stockage - Distribution - Gestion

- Nouvelle monétique EMV / CB5.2
- Nouveau produit E-85
- Nouveau produit AdBlue®
- Nouveaux stockages et limiteurs

Automates intégrables tous distributeurs 24/24
Equipements spécifiques nouveaux carburants
Cuves acier, acier/polyester, résine époxy vinyl
Limiteurs de remplissage EN 13616, ATEX



LAFON S.A. - 44 avenue Lucien Victor Meunier - 33530 BASSENS
Tel. +33 (0)5 57 80 80 80 - Fax +33 (0)5 56 31 61 21 - www.lafon.fr

Société du GROUPE
MADIC

DÉVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS : Nouveaux engagements

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Dominique Bussereau, et le ministre délégué à l'Industrie, François Loos, ont pris de nouveaux engagements pour soutenir le développement des biocarburants en France :

Autorisation généralisée du B30 dans les flottes captives

Afin de mettre en place des filières à haute teneur en biocarburants, comme le superéthanol E85 pour la filière essence, le B30 (gazole contenant 30% en volume d'Ester Méthylique d'Huile Végétale - EMHV) est autorisé mais uniquement pour le moment pour les véhicules appartenant à des flottes captives et disposant d'une logistique carburant dédiée. La normalisation française de ce carburant fera l'objet d'une

prochaine validation par le Bureau de Normalisation du Pétrole (BNPé). Les constructeurs automobiles ont confirmé la disponibilité dès aujourd'hui de véhicules compatibles avec du B30 pour un usage en flottes captives.

Usage des huiles végétales pures.

Les collectivités locales intéressées seraient autorisées à titre expérimental à utiliser des huiles végétales pures dans leurs véhicules (hors transport de passagers) dès lors qu'elles signeraient des protocoles avec l'Etat. Des protocoles préciseront notamment les obligations de suivi des véhicules et de contrôles réguliers qui seront demandées aux utilisateurs. Ces huiles vont bénéficier du même niveau de fiscalité que celui s'appliquant au biodiesel

SHELL ECO-MARATHON En France et aux Etats-Unis

Le circuit de Nogaro dans le Gers sera le théâtre du Shell Eco-marathon 2007 du 11 au 13 mai prochain. Des milliers d'étudiants venus de l'Europe entière y présenteront des solutions innovatrices qu'ils ont envisagé pour relever les défis mondiaux que sont la mobilité durable et la réduction des émissions de CO₂. Cette année,

une même course aura lieu aux Etats-Unis. Motivés par la même passion du progrès technologique et les mêmes préoccupations environnementales, les étudiants américains ont désormais la possibilité de tester l'efficacité énergétique de leurs prototypes au « California Speedway », près de Los Angeles du 10 au 15 avril. (voir p24)

ENERGIES ALTERNATIVES Renault au travail !

Renault lancera en 2010 un véhicule électrique avec une technologie développée en collaboration avec son partenaire Nissan. Le constructeur veut se placer parmi les trois meilleurs constructeurs mondiaux pour les émissions de CO₂. Ce véhicule est « en phase d'étude avancée ». Le futur véhicule électrique sera « essentiellement » dédié à un « marché de véhicules de flotte en France et en Europe à l'horizon 2010 », notamment dans le domaine des utilitaires légers. La technologie électrique n'est que l'une des solutions sur lesquelles il travaille pour réduire les émissions de CO₂. Dès 2009, une gamme complète de véhicules fonctionnant aux biocarburants, à « un prix comparable à celui des modèles essence et diesel » sera sur catalogue. A l'horizon 2009, la moitié des véhicules essence offerts à la vente en Europe pourront rouler au bioéthanol et tous les moteurs diesel pourront

utiliser un taux de 30 % de biogazole. A plus long terme, Renault travaille, avec Nissan, sur le développement des technologies de véhicules hybrides et de piles à combustible.



RENAULT 700 000 Logan produites en 2009



Renault vise un niveau de production de 700 000 unités pour sa famille Logan à l'horizon 2009, contre 247 000 l'an dernier. La famille Logan devrait finalement compter 6 dérivés à la fin de la décennie (utilitaire, break, pick-up, 4X4...) pour un prix plancher de 7000 à 8000 euros.

SHELL Mise en vente des trois raffineries françaises

Shell envisage la cession de plusieurs de ses raffineries dans le monde parmi lesquelles les trois françaises. Il s'agit donc de la raffinerie de Petite Couronne (Seine-Maritime), de Reichstett (Bas-Rhin) et de Berre (Bouches du Rhône). Soit au total une capacité de 300 000 barils par jour. Selon les observateurs, l'opération pourrait rapporter de deux à quatre milliards d'euros.

Ça consolide chez MADIC-LAFON

Dans le cadre de la consolidation des activités de Madic et de Lafon, les fonctions commerciales et marketing du groupe sont renforcées. Frank Morange accède au poste de directeur commercial de Madic SAS, Fabrice Chapelin est nommé directeur commercial Europe de Lafon SA, et enfin, Emmanuel Ourry prend la fonction de directeur marketing de Lafon SA.

Lafon Technologies, réaffirme sa présence sur le marché du transport pétrolier civil, et renoue avec le marché de l'aviation (avitailleurs et oléoserveurs) à travers Rue Industrie, la dernière acquisition du groupe.